

Dijon, le 17 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La 4^e édition des Assises territoriales de l'Islam de France de la Côte-d'Or s'est tenue le 15 mai 2023 à Dijon



La 4^e édition des Assises territoriales de l'Islam de France (ATIF) de la Côte-d'Or s'est tenue le 15 mai 2023 salle Edmond Michelet à Talant.

Sous l'égide de la préfecture de la Côte-d'Or, cet événement a été l'occasion de réunir des représentants et acteurs du culte musulman et d'autres cultes, des élus et des représentants de l'État. Les échanges ont permis d'examiner les perspectives de renforcement de la structuration départementale de l'Islam et de revenir sur les travaux menés par les groupes de travail nationaux du Forum de l'Islam de France (FORIF).

Au cours des ATIF, quatre thèmes ont été évoqués en format table-ronde :

- la professionnalisation et le recrutement des imams ;
- la sécurité des lieux de culte et la lutte contre les actes anti-musulmans ;
- l'organisation et la gestion des aumôneries ;
- le droit et la gestion des associations du culte musulmans.

Les ATIF ont été l'occasion de rappeler que, conformément à la loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021, **les associations souhaitant bénéficier du statut et des avantages d'une association cultuelle doivent déclarer leur qualité cultuelle à la préfecture de la Côte-d'Or avant le 30 juin 2023.**

Les échanges riches et constructifs entre les différents participants des tables-rondes ont permis de nourrir les échanges amorcés dans le cadre du FORIF. Ces Assises ont permis notamment :

- de mettre en lumière la situation des imams et des aumôniers en Côte-d'Or ;
- d'informer les associations du culte musulman sur des évolutions normatives ;
- de proposer des solutions de sécurisation des lieux de culte ;
- de mettre en avant l'existence de plateformes en ligne de saisine des services de l'État pour les victimes d'actes antimusulmans.

Ces Assises ont permis aux différents représentants de cultes de pouvoir nouer des contacts afin de continuer leurs échanges au-delà de cet événement.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle

 @Prefet21_BFC
 @Prefet21.BFC



**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dord.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle





**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle

 @Prefet21_BFC
 @Prefet21.BFC